

### HONORAIRES 2024

#### TRANSACTION

Pour les locaux à usage d'habitation, locaux commerciaux

- 6% TTC du prix de vente
- 5% TTC du prix de vente à partir de 250 000 €
- 4 % TTC du prix de vente à partir de 500 000 €

Pour les programmes neufs :  
entre 3% et 5 % TTC du prix de vente TTC

Pour les terrains à bâtir :  
- 8 % TTC du prix de vente

Pour les garages et parkings :  
- forfait de 3 000,00 € TTC

#### GESTION

Gestion locative % du montant des encaissements	Part propriétaire	Part locataire
Location d'habitation vide ou meublé	*7,5 % TTC (6,25 % HT) *taux dégressif suivant montant des encaissements)	
Assurance loyers impayés % du montant des encaissements	3,6 % TTC (3 % HT)	
Entremise et négociation	30 €	
Locaux commerciaux et professionnels	7,5% TTC ( 12,5 % HT)	
<b>Honoraire de mise en location :</b>		
Visite, constitution du dossier de candidature, rédaction du bail	Zone tendue : 10 €/m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8/m <sup>2</sup>	Zone tendue : 10 €/m <sup>2</sup> Zone non tendue : 8/m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3 €/m <sup>2</sup>	3 €/m <sup>2</sup>
Location à usage commercial ou professionnel		
Négociation, rédaction du bail, état des lieux	9 % TTC (7,5 % HT) montant annuel hors charges	9 % TTC (7,5 % HT) montant annuel hors charges